

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3914

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment expliquer aux assurés ayant commencé à travailler très jeune et ayant effectué une longue carrière qu'ils devront reporter leur départ à la retraite pour ne pas voir leur pension diminuer avec l'effet du malus proposé par le Gouvernement ? Parce que le dispositif proposé dans le présent article est profondément inéquitable, il convient de le supprimer.